



Politique de dons et commandites

Jun 2016
Mise à jour : janvier 2018

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	3
Objectifs	3
Secteurs favorisés	4
Contribution à la communauté	
Don, commandite, bénévolat/implication dans la communauté	4
Critères de sélection	
Don, commandite	5
Exclusions	5
Processus d'attribution	6
Formulaire de demande	6
Annexe 1 – Exemple du formulaire	7

CONTEXTE

Conscient de l'importance de son rôle au sein de la communauté, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve souhaite définir des orientations précises en matière de dons et commandites. Ceci afin de jouer pleinement son rôle de citoyen et ainsi valoriser les actions communautaires et ultimement d'encourager les organismes qui contribuent au développement et à l'enrichissement de la région.

Par l'octroi de dons ou de commandites, nous collaborons à des initiatives qui nous paraissent importantes en regard de nos valeurs et qui s'harmonisent avec notre vision d'entreprise responsable fortement impliquée dans son milieu.

La saine gestion des sommes allouées commande que nous procédions à l'adoption d'une politique à la fois simple et distincte en matière de dons et commandites afin de:

- **guider nos choix;**
- **garantir le respect de nos valeurs;**
- **définir un cadre de sélection propice aux décisions;**
- **garantir un traitement juste et équitable des demandes;**
- **nous protéger de tout favoritisme injustifié;**
- **permettre l'optimisation des montants alloués.**

Bien que le nombre de demandes soit à la hausse, il importe de préciser que cette politique n'a pas été conçue de manière à limiter nos contributions. Nous souhaitons que les sommes attribuées soient mises à profit pour soutenir des projets concrets et imaginatifs destinés à des organisations œuvrant sur notre territoire.

OBJECTIFS

De façon générale, cette politique a pour objectif :

- **d'encadrer** l'attribution et la gestion des dons
- **de témoigner** de notre engagement auprès des organisations communautaires
- **d'améliorer** la qualité de vie des collectivités sur les territoires desservis par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve

Plus spécifiquement, nous souhaitons:

- **maximiser** les retombées en regard des sommes investies
- **favoriser** notre présence sur l'ensemble de notre territoire géographique
- **soutenir** des projets d'envergure

SECTEURS FAVORISÉS

Par les dons et commandites, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve désire accorder la priorité à des projets relatifs à :

- la santé
- l'éducation
- au développement économique
- la relève agricole sur son territoire
- l'environnement
- la prévention

CONTRIBUTION À LA COLLECTIVITÉ

Notre apport s'inscrira concrètement au sein des programmes suivants:

Don

Soutien financier ou matériel accordé à un organisme du milieu l'incitant à poursuivre son travail dans le but d'engendrer des retombées pour la collectivité et à atteindre ses objectifs.

Commandite

Participation financière, contribution matérielle, échange ou promotion publicitaire visant à développer des liens auprès d'un public cible.

Bénévolat/Implication dans la communauté

Encouragement auprès du personnel afin de les motiver à s'impliquer au sein de leur collectivité.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Avoir rempli le formulaire de demande de partenariat.

DON

- Détenir le statut d'organisme sans but lucratif et/ou posséder un numéro d'organisme de bienfaisance
- Identifier l'organisme et décrire sa mission
- Œuvrer dans les secteurs favorisés par Promutuel Assurance du Lac au Fleuve

COMMANDITE

- Accompagner la demande d'un plan de communication et de visibilité
- Fournir le budget de l'activité ou de l'événement
- Offrir un rayonnement permettant de favoriser le développement des affaires de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve

Les demandes qui ne respectent pas ces critères ne seront pas acceptées.

EXCLUSIONS

Bien que reconnaissant l'importance de tous les projets qui lui sont soumis et leur raison d'être, les demandes suivantes ne seront pas considérées:

- clubs sociaux
- fondations privées
- organisations politiques et religieuses
- projets personnels
- festivals/carnavals, soupers-bénéfices et anniversaires d'organismes
- stages, voyages et projets parascolaires

PROCESSUS D'ATTRIBUTION

Le processus d'attribution des demandes de dons et de commandites suit le cheminement ci-dessous avant qu'une décision soit rendue.

1. Réception des demandes

La demande de don et/ou de commandite doit être présentée à Promutuel Assurance du Lac au Fleuve, sur le formulaire prévu à cet effet, par courriel, au plus tard le **deuxième mardi** du mois précédant la rencontre et **soixante** (60) jours avant la tenue de l'événement.

2. Analyse et recommandation

Les membres du comité des dons et commandites se réunissent quatre fois par année, soit en **février, mai, septembre et novembre** pour évaluer les demandes respectant les critères de sélection et les délais exigés. Les rencontres se tiendront le troisième mercredi des mois précités. L'analyse et la recommandation s'effectuent selon les règles établies dans la présente politique.

Les critères suivants sont également pris en considération:

- aucun don ou commandite n'est automatiquement renouvelé; la demande doit être présentée à nouveau et conséquemment faire l'objet d'une nouvelle analyse
- une seule contribution est accordée à un même organisme sur une base annuelle
- les engagements se limitent à une période maximale de cinq (5) ans

3. Réponse

Une réponse est transmise dans un délai de deux (2) semaines suivant la date du dernier comité.

FORMULAIRE

Pour bénéficier d'un don ou être admissible à une commandite, l'organisme requérant doit obligatoirement remplir le formulaire prévu à cet effet et disponible sur le site internet de la Société soit : <https://www.promutuelassurance.ca/fr/lacaufleuve>

Aucune demande en personne, par téléphone ou par courrier ne sera acceptée.

Des exemplaires sont également disponibles dans les bureaux de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve.

Annexe
Exemple du formulaire de demande

PROMUTUEL

ASSURANCE



FORMULAIRE DE DEMANDE : DONS ET COMMANDITES

PROMUTUEL ASSURANCE DU LAC AU FLEUVE

- Avant de rédiger une demande, assurez-vous d'avoir pris connaissance de notre politique : www.promutuelassurance.ca/fr/lacaufleuve.
- Seules les demandes soumises au moyen de ce formulaire seront acceptées.
- Le comité se réunit en février, mai, septembre et novembre.
- Votre demande doit nous parvenir au plus tard le deuxième mardi du mois et 60 jours avant la tenue de l'événement.
- Si vous joignez un document à votre demande, limitez-vous à un maximum de 2 pages.

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisation requérante

Vous êtes un organisme : à but non lucratif n° de bienfaisance n°

Adresse complète

Téléphone

Personne-ressource et titre

Courriel Site Internet

Est-ce que votre organisme est assuré chez Promutuel Assurance du Lac au Fleuve? Oui Non

Êtes-vous un membre du personnel de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve? Oui Non

Don Commandite Secteur d'activité :

1

PROMUTUEL
ASSURANCE

■ RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉVÉNEMENT

Brève description de l'activité

Date de l'événement

Nombre de personnes attendues

Envergure de l'activité : Locale Régionale Provinciale Nationale

Budget total du projet

Contribution financière demandée

■ RETOMBÉES ET VISIBILITÉ

Dans le cadre de votre demande de commandite, quelle est la visibilité offerte à Promutuel Assurance du Lac au Fleuve?

Avez-vous adressé votre demande à d'autres assureurs?

Oui Lesquels

■ COMITÉ DE SÉLECTION DES DEMANDES DE PARTENARIAT

Faire parvenir votre formulaire dûment rempli par courriel à l'adresse suivante :

commandites-dons-lacaufleuve@promutuel.ca

Information : 1 844 289-0877